



# Documentation Technique de référence

## Pré-étude approfondie de raccordement pour une installation individuelle au réseau public de distribution géré par réséda

### Liste de diffusion :

Nom	Organisme - Equipe	Action

### Versions :

Nom	Version	Date	Modifications
	V4.0	06/03/2014	
CRE	V4.1	07/06/2023	Version réséda

### DOCUMENTS ASSOCIES

- « Procédure de traitement des demandes de raccordement individuelles d'électricité HTA et BT, pour une puissance supérieure à 36 kVA, au réseau public de distribution géré par réséda »
- « Fiches de collecte de renseignements pour une étude de faisabilité ou détaillée (avec ou sans Proposition Technique et Financière) dans le cadre du raccordement d'une centrale de production de plus de 250 kVA au réseau HTA de distribution exploité par réséda »
- « Fiche de renseignements pour une installation de consommation supérieure à 250 kVA à raccorder en HTA »
- « Mode d'emploi pour les fiches de collecte en vue d'un raccordement en HTA »

### RESUME

Ce document décrit les éléments du rapport d'étude indiquant une estimation de la faisabilité du raccordement d'une installation de production ou de consommation suite à une demande de pré-étude approfondie conformément à la fiche 890 et (P890) du catalogue des prestations clients et fournisseurs de réséda (et du catalogue des prestations producteurs de réséda).

La pré-étude approfondie a pour objectif de présenter les conditions techniques et financières du raccordement à partir des caractéristiques détaillées de l'installation et ce, en prenant en compte les projets qui bénéficient déjà d'une réservation de capacité d'accueil au moment de la demande

Conformément à la procédure de traitement des demandes de raccordement publiée sur le site Internet de réséda, cette pré-étude approfondie ne constitue pas une offre de raccordement.

**Résultat de la pré-étude approfondie pour le  
raccordement de l'installation de production  
Choisir le type de production : à CommuneSite de  
Puissance kW  
au RPD HTA de réséda**

Site : NomDuSite

N° Siret : .....

<b>Demandeur</b>	NomSociété	
	AdresseCommune	Tél : .....
	NomCommune	Email : .....
	Interlocuteur : Nom	
<b>réséda</b>		Tél : .....
	Interlocuteur : Nom	Port : .....
		Email : .....

Fait à Metz, le Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

Le chef de service Travaux & Développements

[NOM]

## Sommaire

1	Préambule / Avertissement.....	4
2	Pré-étude approfondie .....	5
2.1	Etude du principe de raccordement.....	5
2.1.1	Situation initiale du réseau.....	5
2.1.2	Situation de la capacité d'accueil.....	5
2.1.3	Synthèse des études .....	6
2.1.4	Communication des données d'études .....	6
2.2	Solution de raccordement.....	7
2.2.1	Validité du raccordement .....	7
2.2.2	Description du raccordement de l'Installation.....	8
2.2.3	Evaluation indicative du coût et des délais des travaux .....	13
2.2.4	Estimation des congestions sur le réseaux de HTB .....	14
2.3	point de vigilance .....	14
	Annexe 1 Fiche de collecte .....	15
	Annexe 2 Schéma unifilaire projet.....	16
	Annexe 3.....	17

# 1 PREAMBULE / AVERTISSEMENT

Conformément à la procédure de traitement des demandes de raccordement publiée sur le site Internet réséda, la prestation de pré-étude approfondie, définie dans le catalogue des prestations publié par réséda sur le site internet [www.reseda.fr](http://www.reseda.fr), est payante. Elle n'est pas un préalable à la demande de raccordement, elle est facultative et ne constitue pas une offre de raccordement dès lors que la solution technique retenue, son coût et ses délais de réalisation sont fournis sous réserve qu'il n'y ait pas de modification de projets qui affecterait la capacité d'accueil de l'endroit où le raccordement est envisagé.

Ce document présente, à partir des caractéristiques de votre installation et en fonction des projets qui bénéficient déjà, au moment de la demande, d'une réservation de capacité d'accueil conformément au périmètre figurant dans la procédure précitée, la description des travaux nécessaires au raccordement de votre installation avec une évaluation indicative du coût et des délais de réalisation. Cette étude a été réalisée conformément à la réglementation en vigueur, pour les installations de production, le décret n°2008-386 du 23 avril 2008 et son arrêté d'application en date du 23 avril 2008 modifié et pour les installations de consommation, le décret n°2003-229 du 13 mars 2003 modifié ainsi que ses arrêtés d'application.

Dans certains cas, le raccordement de l'installation est possible, mais pour que celle-ci puisse fonctionner à tout moment à sa puissance maximale, des modifications d'ouvrages dont le financement incombe aux gestionnaires de réseaux sont indispensables. La réponse fournie par réséda comporte une estimation de ce délai de réalisation et pendant ce délai, les impacts-durées prévisionnels sur les effacements de l'installation.

Cette pré-étude approfondie peut donner lieu à établissement d'une Offre de raccordement dès lors que le demandeur transmet à réséda l'ensemble des documents permettant la qualification de la demande de raccordement. réséda dispose d'un délai de 1 mois, à compter de la date de qualification de la demande, pour confirmer le résultat de cette pré-étude approfondie à la condition que les caractéristiques techniques de l'installation soient inchangées depuis la pré-étude approfondie et que les données du Réseau et les capacités réservées en puissance de raccordement impactant les résultats de la pré-étude approfondie n'aient pas été modifiées. Dans le cas contraire, réséda dispose d'un délai de 3 mois pour actualiser la pré-étude approfondie et transmettre une Offre de raccordement.

Par ailleurs, dans le cadre de l'exécution de la présente pré-étude approfondie, réséda rappelle au Demandeur l'existence de sa documentation technique de référence, de son barème de raccordement et de son catalogue des prestations.

La documentation technique de référence expose les dispositions réglementaires applicables et les règles techniques complémentaires que réséda applique à l'ensemble des utilisateurs pour assurer l'accès au réseau public de distribution.

Le barème de raccordement, approuvé par la CRE, présente les modalités et les prix pour la facturation de l'opération de raccordement des utilisateurs du Réseau Public de Distribution concédé à réséda. Le catalogue des prestations décrit et tarifie les prestations de réséda.

Ces documentations sont accessibles à l'adresse Internet [www.reseda.fr](http://www.reseda.fr). Les documents qu'ils contiennent sont communiqués au Demandeur à sa demande écrite, à ses frais.

Le Demandeur reconnaît avoir été informé préalablement à la conclusion de la présente pré-étude approfondie de l'existence de ces documents.

Tout terme commençant par une majuscule, lors de sa première occurrence, est défini dans le glossaire de la documentation technique de référence de réséda.

## 2 PRE-ETUDE APPROFONDIE

Cette étude correspond à une estimation de la faisabilité du raccordement de l'installation de production **Choisir le type de production** : située **AdresseSite**, pour une puissance de raccordement de [...] kW au Réseau Public de Distribution (RPD) faisant suite à la demande de pré-étude approfondie du **Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date**, et suite à l'accord du demandeur sur le devis de pré-étude approfondie n°, reçu par réséda le **Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date**.

Le Demandeur a transmis à réséda les caractéristiques techniques de son installation permettant la réalisation de cette pré-étude approfondie de raccordement. Ces caractéristiques figurent en annexe 1 des résultats de la présente pré-étude approfondie de raccordement.

### 2.1 ETUDE DU PRINCIPE DE RACCORDEMENT

#### 2.1.1 SITUATION INITIALE DU RESEAU

Poste source alimentant le départ concerné	<b>Choisissez un élément.</b>
Transformateur HTB/HTA alimentant le départ	<b>Choisissez un élément.</b>
Tableau HTA alimentant le départ	Demi-rame <b>Choisissez un élément.</b>
Départ HTA initialement prévu pour le raccordement	<b>NomDépartHTA</b>
Tronçon ou point de piquage sur le départ	<p><b>[Variante1]</b> Cellules HTA poste <b>Choisir un Poste Source</b> (départs directs) <b>[Fin de Variante 1]</b></p> <p><b>[Variante2]</b> Raccordement dans Poste « <b>Nom du poste DP ou abonné</b> » <b>[Fin de Variante2]</b></p> <p><b>[Variante3]</b> Raccordement en tangente dans la rue « <b>Nom de rue</b> » <b>[Fin de Variante3]</b></p>

#### 2.1.2 SITUATION DE LA CAPACITE D'ACCUEIL

L'installation de production concernée par cette étude s'inscrit dans le SRRRER<sup>1</sup> de Grand Est.

Les capacités d'accueil du poste de **Choisir un Poste Source** en terme de puissance dans la cadre du SRRRER sont les suivantes :

Puissance en file d'attente hors SRRRER majorée de la capacité réservée du SRRRER <sup>2</sup>	<b>_____</b>
Capacité de transformation HTB/HTA restante disponible pour l'injection sur le Réseau Public de Distribution <sup>3</sup>	<b>_____</b>

<sup>1</sup> Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables

<sup>2</sup> Volume des projets en file d'attente par poste source (puissance des projets faisant l'objet d'une demande de raccordement en HTA entrés en file d'attente avant la « date d'approbation » du SRRRER + la capacité réservée au titre du SRRRER diminuée de la puissance des installations de production relevant du SRRRER déjà en service + la puissance des projets non EnR faisant l'objet d'une demande de raccordement en HTA entrés en file d'attente après la « date d'approbation » du SRRRER

<sup>3</sup> Capacité de transformation restante disponible pour l'injection au poste de transformation considéré (sans comptabiliser les projets faisant l'objet d'une demande de raccordement et n'ayant pas encore été mis en service ni la capacité d'accueil restante disponible réservée au titre du SRRRER).

Capacité d'accueil réservée au titre du S3REnR, restante sans travaux sur le poste source<sup>4</sup>

### 2.1.3 SYNTHÈSE DES ÉTUDES

Le tableau ci-dessous résume la solution retenue, [conformément à l'opération de raccordement de référence définie au barème de réséda ou par le Demandeur lors d'une concertation préalable] aboutissant à la faisabilité du raccordement ainsi que l'ensemble des critères étudiés et des dispositions techniques qui ont permis de caractériser les résultats de cette solution.

Solution étudiée : [REDACTED]

Études		Résultats	Commentaires
Contraintes Réseau HTA	I	[REDACTED]	[REDACTED]
	U	[REDACTED]	
Contraintes Poste Source		[REDACTED]	[REDACTED]
Contraintes réseau HTB		[REDACTED]	[REDACTED]
Tenue aux lcc		[REDACTED]	[REDACTED]
Plan de protection		[REDACTED]	[REDACTED]
Contrainte flicker		[REDACTED]	[REDACTED]
Contrainte harmonique		[REDACTED]	[REDACTED]
Contrainte TCFM		[REDACTED]	[REDACTED]
Contrainte enclenchement TR		[REDACTED]	[REDACTED]
Protection de découplage		[REDACTED]	[REDACTED]
Dispositif d'Echange d'Informations d'Exploitation (DEIE)		[REDACTED]	[REDACTED]

### 2.1.4 COMMUNICATION DES DONNÉES D'ÉTUDES

Si le caractère perturbateur de l'installation est avéré les hypothèses et résultats des études sont directement publiés afin de définir une solution au niveau de l'installation intérieure. Il s'agit des études concernant :

- les niveaux de variations rapides de tension - A-coup de tension à l'enclenchement des transformateurs d'évacuation
- les Niveaux de variations rapides de tension - Flicker
- la condition de transmission du signal tarifaire,
- les niveaux de distorsion harmonique.

<sup>4</sup> Capacité d'accueil réservée au titre d'un S3REnR restante immédiatement disponible (capacité réservée restante disponible sans réalisation de travaux de création ou de renforcement en application du schéma, diminué de la puissance des installations de production relevant du S3REnR, entrées en file d'attente et de celles déjà en service)

Les hypothèses ainsi que l'ensemble des études ayant amené à caractériser les résultats de la solution de raccordement peuvent être fournis sur simple demande. Il s'agit des études concernant :

- la tenue thermique des ouvrages - Plan de tension HTA et BT
- le poste source : tenue thermique des ouvrages, tenue de la tension
- la tenue des matériels de réseau aux courants de court circuit
- les conditions de transmission du signal tarifaire
- les niveaux de variations rapides de tension - A-coup de tension à l'enclenchement des transformateurs d'évacuation
- les niveaux de variations rapides de tension - Flicker
- les niveaux de distorsion harmonique
- le plan de protection HTA
- le choix de la protection de découplage
- la mise en œuvre d'un dispositif d'échange d'informations d'exploitation.

## 2.2 SOLUTION DE RACCORDEMENT

Le Demandeur a transmis à réséda les caractéristiques techniques détaillées de son Installation permettant la réalisation de cette pré-étude approfondie de raccordement. Ces caractéristiques figurent en annexe 1 de la présente pré-étude approfondie.

### (Variante 1)

L'étude de raccordement ayant conduit à cette pré-étude approfondie a été réalisée dans l'hypothèse d'un Poste de Livraison situé en limite entre le domaine public et le domaine privé du Demandeur.

### (Fin de variante 1)

### (Variante 2)

L'étude de raccordement ayant conduit à cette pré-étude approfondie a été réalisée dans l'hypothèse d'un Poste de Livraison situé dans le domaine privé du Demandeur.

### (Fin de variante 2)

### 2.2.1 VALIDITE DU RACCORDEMENT

Des écarts ayant des conséquences en termes de délais de réalisation des Ouvrages et de coûts pourront intervenir en cas d'événements indépendants de la volonté de réséda conduisant à une modification des Ouvrages de Raccordement tels qu'ils sont prévus dans la présente pré-étude.

Il en sera ainsi notamment, en cas :

- de travaux complémentaires demandés par le Demandeur, imposés par l'administration ou la communauté de communes,
- de modifications des caractéristiques des Ouvrages de Raccordement en cours,
- d'issue des procédures administratives imposant le changement de tracé et/ou l'emploi de techniques de réalisation particulières (désaccord des propriétaires et/ou élus locaux),
- de contraintes nouvelles relatives à la réalisation des Ouvrages de Raccordement résultant d'une modification de la réglementation applicable,
- d'intempéries qui pourraient survenir en fonction de la période des travaux,
- de surcoûts de travaux qu'occasionneraient les intempéries précitées (utilisation d'engins plus conséquents et/ou création de piste,...),
- d'autres éléments extérieurs imprévisibles.

Dans le cadre de la pré-étude simple, le tracé des liaisons de raccordement ne fait pas l'objet d'une étude détaillée. Toutefois, le tracé prend en compte les difficultés possibles de passage (réfections d'enrobées récente, terrain privatif nécessitant les autorisations...) identifiées de manière non exhaustive.

Ce tracé représente donc celui ayant le plus de chance d'aboutir.

## 2.2.2 DESCRIPTION DU RACCORDEMENT DE L'INSTALLATION

La solution de raccordement présente l'ensemble des dispositions permettant le raccordement de l'installation ainsi qu'une évaluation indicative de la contribution au coût du raccordement basée sur le barème publié et des délais de réalisation de ce dernier. Ces dispositions concernent :

### 2.2.2.1 LES TRAVAUX HTA

*[Variante 1] : Raccordement sur un départ existant sans renforcement*

Le raccordement du Poste de Livraison s'effectuera sur le départ existant **NomDépartHTA** du poste source de **Choisissez un élément.**, en **Choisissez un élément.**. Ce raccordement sera composé d'une liaison **Choisissez un élément.** de **[Longueur de la liaison à construire]** mètres de section **Choisissez une section :**.

*[Fin de variante 1]*

*[Variante 2] : Raccordement sur un départ existant avec renforcement d'ouvrages HTA*

Le raccordement du Poste de Livraison s'effectuera sur le départ **NomDépartHTA** du poste source de **Choisissez un élément.**, en **Choisissez un élément.**. Le départ HTA existant devra être renforcé en remplaçant une liaison **Choisissez un élément.** existante composée de **[Longueur de la liaison à supprimer]** mètres de section **Choisissez une section :** par une liaison **Choisissez un élément.** composée de **[Longueur de la liaison à construire]** mètres de section **Choisissez une section :**.

*[Fin de variante 2]*

*[Variante 3] : Raccordement sur un départ existant avec renforcement d'ouvrages HTB*

Le raccordement du Poste de Livraison s'effectuera sur le départ HTA **NomDépartHTA** du poste source de **Choisissez un élément.**, en **Choisissez un élément.**. Pour permettre le raccordement de l'Installation de Production, une liaison HTB existant devra être renforcé en remplaçant une liaison **Choisissez un élément.** existante composée de **[Longueur de la liaison à supprimer]** mètres de section **Choisissez un élément.** par une liaison **Choisissez un élément.** composée de **[Longueur de la liaison à construire]** mètres de section **Choisissez un élément.**.

*[Fin de variante 3]*

*[Variante 4] : Raccordement sur un départ HTA dédié*

Le raccordement du Poste de Livraison s'effectuera, sur un départ HTA dédié du poste source de **Choisissez un élément.**, en **Choisissez un élément.**, par une liaison **Choisissez un élément.** composée de **[Longueur de la liaison à supprimer]** mètres de section **Choisissez une section :** du Poste source jusqu'au Poste de Livraison du Demandeur.

*[Fin de variante 4]*

*[Variante 5] : Création d'un poste HTB/HTA*

La Création d'un poste HTB/HTA nommé **[nom du poste source]** issu de la ligne HTB **[Nom de la ligne]** devra réalisée pour être en mesure de raccorder l'Installation de Production.

*[Fin de variante 5]*

*[Variante 6] : Autres modifications*

**Modifications dans le poste source existant (mutation transformateur, ajout de cellule ...) [Nom du Poste Source]**

*[Fin de variante 6]*

Le détail de ce raccordement HTA est représenté ci-dessous :

**[Insérer une représentation détaillée du raccordement avec :**



- Position du PDL
- Détail de l'extension HTA
- Éventuellement les portions à supprimer]

#### 2.2.2.2 LE POSTE SOURCE

[Variante 1]

Sans Objet

[Fin de variante 1]

[Variante 2]

Tous les départs HTA comportant des producteurs autonomes doivent être équipés d'un relais de présence tension. Le rôle de ce relais est de générer une télésignalisation (présence tension) vers le poste de commande centralisée électrique (PCCE) afin d'éviter une fausse manœuvre du conducteur de réseaux. Ce relais associé à un automatisme de réenclenchement, permet également d'inhiber le cycle rapide des départs aériens si une tension est encore présente à l'ouverture du disjoncteur HTA.

Le départ **NomDépartHTA** devra être équipé d'un relais de présence tension pour permettre l'accueil de votre installation de production sur Réseau Public de Distribution.

[Fin de variante 2]

#### 2.2.2.3 LA SOLUTION DE RACCORDEMENT HTB

La solution de raccordement HTB décrit les travaux dont le financement incombe au Demandeur et les travaux dont le financement incombe aux gestionnaires de réseaux.

#### 2.2.2.4 LE POSTE DE LIVRAISON

La fourniture du Poste de Livraison est à la charge du Demandeur.

Le Poste de Livraison intégrera le matériel suivant :

- **Choisir le nombre de cellules** d'un interrupteur – sectionneur, et d'un sectionneur de terre,
- **Une cellule transformateur de potentiel** avec trois transformateurs de tension de calibre  $17500V/\sqrt{3}$  /  $100/\sqrt{3}$  classe 0.5 d'une puissance de précision de 15 VA si la distance avec le comptage est inférieure à 10m ou 30 VA sinon,
- **Une cellule protection générale** contre les surintensités et les courants de défaut à la terre conforme à la réglementation en vigueur (protection dite C13-100),
- **Une protection de découplage** conforme à la NFC 15-400,
- **Un Dispositif d'Échange d'Information d'Exploitation** entre le système de conduite centralisé du RPD HTA et l'Installation de Production fourni par réséda,
- **Un Dispositif de Comptage de l'énergie** (compteur d'énergie fourni par réséda) dont la constitution sera définie dans la Proposition Technique et Financière.

Le Demandeur mettra à disposition de réséda un fourreau de diamètre 40 mm donnant sur l'extérieur du Poste de Livraison et l'extérieur du bâtiment le cas échéant. Ce fourreau pourra éventuellement être utilisé pour l'acheminement d'un câble d'antenne GSM, au cas où le mode de communication par Modem IP ne fonctionne pas.

#### 2.2.2.5 L'INSTALLATION INTERIEURE

[Variante 1 : installation de consommation]

L'installation peut consommer de l'énergie réactive selon les modalités définies dans la décision du 5 juin 2009 relative aux tarifs d'utilisation des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

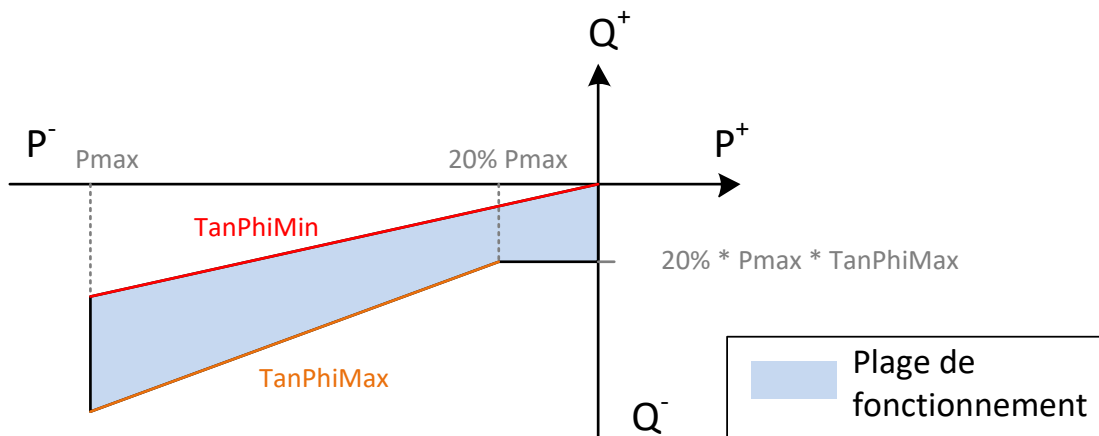
[Fin de variante 1]

Variante 2 : installation de production]

Le raccordement étudié pour l'installation permet une injection d'une puissance de ..... kW à  $tg\phi$  sur une bande de fonctionnement de  $[tg\phi_{Min}, tg\phi_{Max}]$ <sup>5</sup> (valeur signées résultant de l'étude avec  $tg\phi_{Max} = tg\phi_{Min} + 0,1$ ).

[Sous-variante 1 : injecter, seuils min et max différents de zéro]

Consigne	Période horosaisonnaire	Coefficient de faible production	Valeur inférieure du seuil		Valeur supérieure du seuil	
			Tan phi minimale	Plage forte production	Plage faible production	
				Tan phi maximale	(à calculer)	
Injecter	[Période]	20%	[TanPhiMin]	[TanPhiMax]	[Qmax = 0,2 x Pactive max x TanPhiMax]	



[Fin sous-variante 1]

[Sous-variante 2 : injecter, seuils min nul]

Consigne	Période horosaisonnaire	Coefficient de faible production	Valeur inférieure du seuil	Valeur supérieure du seuil

<sup>5</sup> A la suite de l'étude une tangente positive correspondra à une consigne « injecter » c'est à dire à une énergie réactive capacitive fournie en période de production,

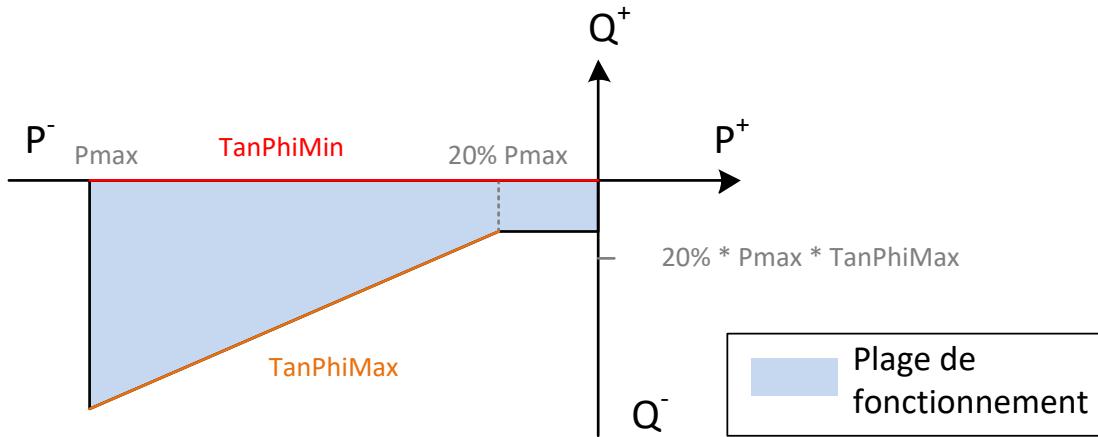
Exemple : l'étude donne  $tg\phi [0 ; 0,1]$  alors la consigne sera injecter avec  $TanPhiMin = 0$  et  $TanPhiMax = 0,1$ .

A la suite de l'étude une tangente négative correspondra quant à elle à une consigne « soutirer » c'est à dire à une énergie réactive selfique consommée en période de production,

Exemple : l'étude donne  $tg\phi [-0,19 ; -0,09]$  alors

la consigne sera injecter avec  $TanPhiMin = 0,09$  et  $TanPhiMax = 0,19$ .

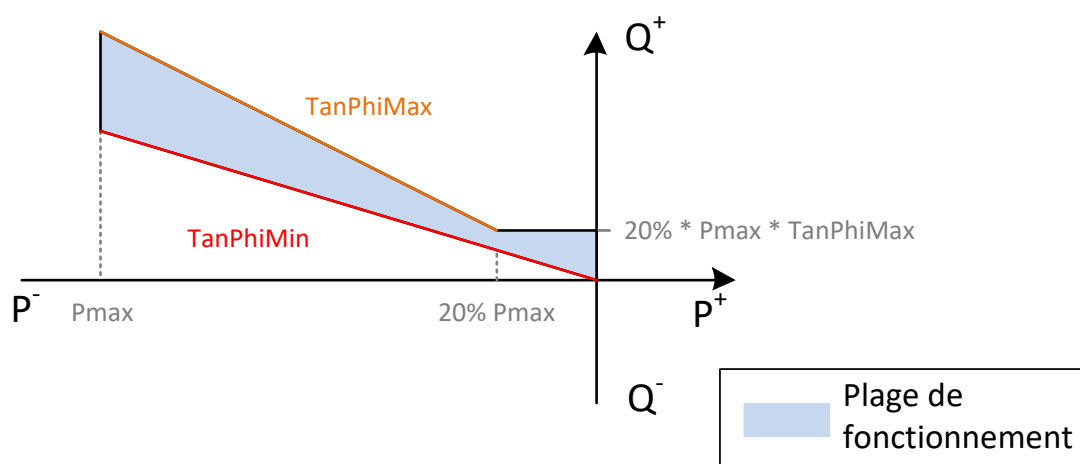
			<i>Tan phi minimale</i>	<i>Plage forte production</i>	<i>Plage faible production</i>
				<i>Tan phi maximale</i>	<i>(à calculer)</i>
<i>Injecter</i>	<i>[Période]</i>	20%	0	<i>[TanPhiMax]</i>	<i>[Qmax = 0,2 x Pactive max x TanPhiMax]</i>



[Fin sous-variante 2]

[Sous-variante 3 : soutirer, seuils min et max différents de zéro]

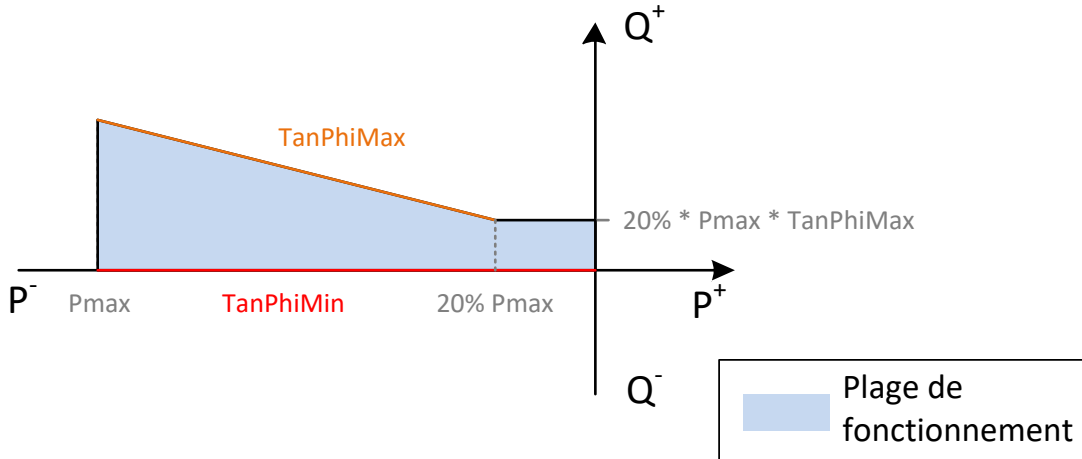
Consigne	Période horosaisonnaire	Coefficient de faible production	Valeur inférieure du seuil		Valeur supérieure du seuil	
			Tan phi minimale	Plage forte production	Plage faible production	
				Tan phi maximale	(à calculer)	
Soutirer	[Période]	20%	[TanPhiMin]	[TanPhiMax]	[Qmax = 0,2 x Pactive max x TanPhiMax]	



[Fin sous-variante 3]

[Sous-variante 4 : soutirer, seuils min nul]

Consigne	Période horosaisonnaire	Coefficient de faible production	Valeur inférieure du seuil		Valeur supérieure du seuil	
			Tan phi minimale	Plage forte production	Plage faible production	
				Tan phi maximale	(à calculer)	
Soutirer	[Période]	20%	0	[TanPhiMax]	[Qmax = 0,2 x Pactive max x TanPhiMax]	



[Fin sous-variante 4]

Compte tenu des résultats d'étude, la Tension Contractuelle est prévue à ... kV dans les limites de variation de 5%.

[Fin Variante 2]

### 2.2.3 EVALUATION INDICATIVE DU COUT ET DES DELAIS DES TRAVAUX

Cette évaluation des délais et des coûts de raccordement est fournie à titre indicatif. Elle résulte de l'étude limitée à l'examen des contraintes de transit et de plan de tension. Des coûts plus précis ne pourront être établis qu'après une étude détaillée.

Les prestations qui seront réalisées sont constituées de deux parties :

- Travaux HTA (Ouvrages Propres)
- Quote-part du coût des ouvrages à créer en application du SRRRER
- Conformément au décret n° 2012-533 du 20 avril 2012 relatif aux Schémas Régionaux de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (SRRRER), le Demandeur est redevable d'une quote-part du coût des ouvrages à créer en application du SRRRER ou du volet particulier concerné.

Le montant de la quote-part en k€/MW est publiée avec le SRRRER et est soumise à indexation.

SRRRER Grand Est	Puissance $P_{inst}$ de l'Installation du Demandeur (MW)	Quote-part <sup>6</sup> (k€/MW)	Montant (Euros)	Montant réfacté (Euros)
Quote-part HT				

Récapitulatif du coût de raccordement pour la solution retenue	Montant prévisionnel (Euros)	Délai indicatif de mise à disposition
Travaux dans le Poste de Livraison du Demandeur <sup>7</sup> et Essais de mise en service	... €	... mois
Travaux sur le réseau HTA et BT	... €	... mois

<sup>6</sup> A la date de la présente offre de raccordement

<sup>7</sup> Ces frais n'incluent pas les coûts de location du compteur et du système de dispositif d'échange d'information

Travaux dans le Poste Source <sup>8</sup>	..... €	..... mois
Travaux sur le Réseau HTB : travaux à la charge de RTE et réséda	..... €	..... mois
Quote-part SRRRER	..... €	
<b>Total HT</b>	..... €	
TVA (20%)	..... €	
<b>Total TTC</b>	..... €	

## 2.2.4 ESTIMATION DES CONGESTIONS SUR LE RESEAUX DE HTB

[Variante 1]

Sans Objet

[Fin de variante 1]

[Variante 2]

Les travaux dont le financement incombe aux gestionnaires de réseaux décrits ci-dessus sont indispensables pour que l'installation puisse fonctionner à tout moment à sa puissance maximale. Pendant ce délai, réséda est susceptible d'exiger du Demandeur, sans contrepartie financière pendant une durée maximale de ... (j/m), qu'il réduise à certains moments, dont la durée et les périodes prévisionnelles sont déclarées, tout ou partie de la puissance de son installation.

Les périodes prévisionnelles de limitation de puissance seront limitées dans le temps à [Périodes de l'année concernées].

La durée d'effacement (totale ou partielle) à envisager par période en fonction de l'historique du risque est de : ... (j/m).

Le tableau ci-dessous détaille les effacements lorsque le réseau HTB est complet (N) sur deux saisons différentes, été (1<sup>er</sup> avril au 30 octobre), et hiver (1<sup>er</sup> novembre au 30 mars).

N Réseau HTB complet	
.....	h
Eté .....	h soit ..... %
Hiver .....	h soit ..... %

réséda s'engage à communiquer au Demandeur l'étude transmise par le gestionnaire du réseau HTB. Il s'agit notamment des risques d'effacement, des ouvrages perturbants, des taux annuels de défaillance, des durées d'indisponibilité ainsi que les projets décidés avec leurs délais associés permettant de résorber les contraintes identifiées.

[Fin de variante 2]

## 2.3 POINTS DE VIGILANCE

<sup>8</sup> Des travaux compris dans le périmètre de mutualisation du SRRRER Grand Est sont nécessaires dans le Poste Source. Il ne s'agit donc pas d'ouvrages propres.

# Annexe 1 Fiche de collecte

## **Annexe 2 Schéma unifilaire projet**



## Annexe 3